



Convention de crédit et d'indemnisation

Entre : Shanahan's GP Ltd., le commandité de Shanahan's Limited Partnership; Hardware Agencies: une division de Shanahan's LP; et Serrubec Inc. (les « Sociétés Affiliées »)

_____ ((Nom de la Société))

(ci-après appelée la « Société »)

_____ (Adresse de la Société)

et: _____ (Nom du(des) garant(s))

(ci-après appelé le « Garant »)

_____ (Adresse du Garant)

MODALITÉS : En contrepartie de l'octroi du crédit à la Société par les Sociétés Affiliées, la Société et le Garant conviennent solidairement de ce qui suit avec les Sociétés Affiliées :

- (1) La Société et le Garant remboursent les Sociétés Affiliées pour tous les achats portés au compte de la Société (le « Compte »), plus l'intérêt couru sur le solde précédent impayé du Compte, avant la fin du mois suivant tout achat. L'intérêt appliqué aux montants en souffrance est payable au taux de 18 % par année avant et après un défaut et jugement.
- (2) Par les présentes, la Société et le Garant acceptent de payer les Sociétés Affiliées pour l'ensemble des pertes, des frais et débours et des dépenses, y compris les frais juridiques (sur la base procureur-client avant et après jugement) découlant des achats portés au Compte et liés à ceux-ci, ainsi que tous les efforts visant à recouvrer le paiement de ces achats engagés par les Sociétés Affiliées.
- (3) Les Sociétés Affiliées peuvent porter au Compte des cartes de crédit indiquées dans la « Grille de renseignements » ou fournies aux Sociétés Affiliées par la Société à tout autre moment, tout montant en souffrance ou le montant de tout chèque impayé présenté à des fins de paiement, ainsi que tous les frais de service de 50 \$ par chèque retourné, plus les intérêts, comme il est mentionné ci-dessus.
- (4) La Société et le Garant acceptent qu'une enquête de crédit soit menée par les Sociétés Affiliées ou pour le compte de celles-ci, y compris la recherche et l'échange de rapports ou de renseignements de crédit. La Société et le Garant autorisent les Sociétés Affiliées à obtenir de tels rapports de crédit et autres renseignements relatifs à la Société et au Garant auprès de toutes personnes ou de tout bureau de crédit en ce qui concerne l'exécution des obligations contractuelles aux termes de la présente Convention. La Société et le Garant autorisent les Sociétés Affiliées et leurs mandataires à recueillir, utiliser et divulguer leurs renseignements personnels qui figurent aux présentes en vue d'obtenir des rapports ou des dossiers de crédit ou d'autres renseignements de crédit comme il est prévu aux présentes, pour recouvrer la créance due aux Sociétés Affiliées et pour demander à une tierce partie de recouvrer
- une créance de la Société ou du Garant envers les Sociétés Affiliées.
- (5) Tout bon de commande ou contrat remis aux Sociétés Affiliées par la Société est assujéti aux modalités de la présente Convention de crédit et ne peut prévoir aucune modification des modalités de la présente Convention de crédit ni aucunes modalités additionnelles, sauf si le directeur national du crédit des Sociétés Affiliées fournit une approbation écrite à cet égard.
- (6) La Société autorise les Sociétés Affiliées à livrer des matériaux commandés par la Société à des emplacements où ne se trouve aucun représentant de la Société ou à des emplacements sans surveillance. La Société reconnaît que les Sociétés Affiliées ne sauraient être tenues responsables de l'endommagement ou de la perte de matériaux après qu'ils aient été déposés à un emplacement non supervisé, étant donné que les matériaux et les paiements visant ces matériaux deviennent la responsabilité de la Société une fois la livraison effectuée par les Sociétés Affiliées. Si la Société exige une livraison pendant les heures normales d'ouverture, elle doit le faire par écrit.
- (7) La Société et le Garant garantissent et déclarent que toute information fournie ci-dessus, avec la présente Convention de crédit, ou dans le cadre de celle-ci, dans la « Grille de renseignements » ou communiquée de toute autre manière, est exacte.
- (8) Les factures des Sociétés Affiliées sont réputées exactes et avoir force probante quant au produit livré et à l'état du Compte auprès de la Société, sauf si la Société remet aux Sociétés Affiliées un avis écrit relatif à un différend dans les 15 jours suivant la date de la facture.
- (9) La propriété et le titre des biens dont l'acquisition est portée au Compte appartiennent aux Sociétés Affiliées jusqu'à ce que les biens aient été payés intégralement.

Signature du Garant : _____

Signature de la Société : _____

Nom du Garant : _____
(Nom du Garant en lettres moulées)

Nom de la Société : _____
(Nom de la Société en lettres moulées)

Date : _____

Date : _____



Convention de crédit et d'indemnisation

GRILLES DE RENSEIGNEMENTS

Nom de la Société :			
Adresse:			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
Adresse postale: <i>(Si différente)</i>			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
N° de téléphone :		N° de cell :	N° de télécopieur :
Adresse électronique :			
LOCAUX COMMERCIAUX	Depuis combien de temps? : _____ Années / _____ Mois		<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire
Nom de la banque :			
Adresse:			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
N° de compte (Veuillez fournir un chèque nul) :		N° de téléphone de la banque :	
Nom apparaissant sur la carte de crédit :			
Numéro de carte :		Date d'expiration :	Code de sécurité à trois chiffres :
Référence de crédit n° 1 :	N° de téléphone :		Adresse électronique :
Référence de crédit n° 2 :	N° de téléphone :		Adresse électronique :
Nom du débiteur principal :		N.A.S. :	Date de naissance :
Adresse:			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
Adresse postale: <i>(Si différente)</i>			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
N° de téléphone :		N° de cell :	N° de télécopieur :
Adresse électronique :			
Résidence	Depuis combien de temps? : _____ Années / _____ Mois		<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire
Nom de la banque :			
Adresse:			
RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
N° de compte (Veuillez fournir un chèque nul) :		N° de téléphone de la banque :	
Nom apparaissant sur la carte de crédit :			
Numéro de carte :		Expiry Date:	3 Digit CCV No.:
Référence personnelle n° 1 :	N° de téléphone :		Adresse électronique :
Référence personnelle n° 2 :	N° de téléphone :		Adresse électronique :

POUR USAGE ADMINISTRATIF SEULEMENT :

Nom de la personne qui fait affaire avec la Société : _____

Shanahan's Limited Partnership | www.shanahans.com
Hardware Agencies | www.hardwareagencies.com
Serrubec Inc. | www.serrubec.com

HA Hardware Agencies **Shanahan's**
A DIVISION OF SHANAHAN'S LP